

Biodiversité et projets urbains

10/12/2024

David ERNEST, Maire-Adjoint Urbanisme

CHAVILLE



Comment intégrer la biodiversité dans les projets urbains ?

Le Pacte pour un Urbanisme Responsable

Une démarche d'urbanisme négocié qui associe les différentes parties prenantes (riverains, tiers, élus) aux projets de logements collectifs et qui impose des exigences écologiques et sociales aux opérateurs immobiliers.

L'intégration des préoccupations écologiques est issue à la fois du référentiel mais aussi de la participation active et située de représentants d'associations environnementales.

Sur un projet particulier, et à titre expérimental, une représentante de l'association environnementale a partagé avec les opérateurs (promoteur, architecte et AMO spécialisé) une extraction de la première version des connexions potentielles de Cartovégétation qui a permis la modification du projet.



Le Pacte pour un Urbanisme Responsable - 2021

Les exigences "biodiversité" du Pacte

Concevoir avec un site, sa géographie, sa topographie, s'inscrire à plusieurs échelles en intégrant la dimension du grand territoire à définir

. Inscrire une ambition architecturale en lien avec la personnalité paysagère de Chaville, marquée par la présence de la forêt, les trames vertes, bleues et brunes en cours d'identification :

Le document local de repérage et définition des continuités écologiques, trames vertes et bleues est en cours d'élaboration. Dans l'attente, il est conseillé de se référer au SRCE Schéma Régional de Cohérence Écologique (2015) afin de prendre connaissance des éléments identifiés à Chaville.

. Se référer aux documents précités, afin d'assurer la continuité des corridors écologiques référencés sur le territoire de Chaville ; en proposant des espaces ouverts (percées visuelles, cheminements, sentes), dans le prolongement d'espaces ouverts existants. Les "vis-à-vis" écologiques, de part et d'autre d'une rue par exemple, sont également des continuités intéressantes à développer.

Concevoir une architecture support du vivant, en relation avec l'environnement et le territoire chavillois

. Proposer des dispositifs techniques pour une végétalisation pérenne en façade ou sur balcons, en lien avec l'orientation et l'implantation du bâtiment.

. Intégrer des éléments d'abri ou de passage de la faune locale (nichoirs, perchoirs...)

Le jury du Pacte

La composition du jury sera prédéfinie comme telle :

- Un représentant de quartier,
- Une association environnementale présente sur le territoire GPSO,
- Un architecte,
- Des élus,
- Des experts invités en fonction du contexte (ex : écologue, paysagiste, association Espaces par exemple),
- Le maître d'ouvrage.

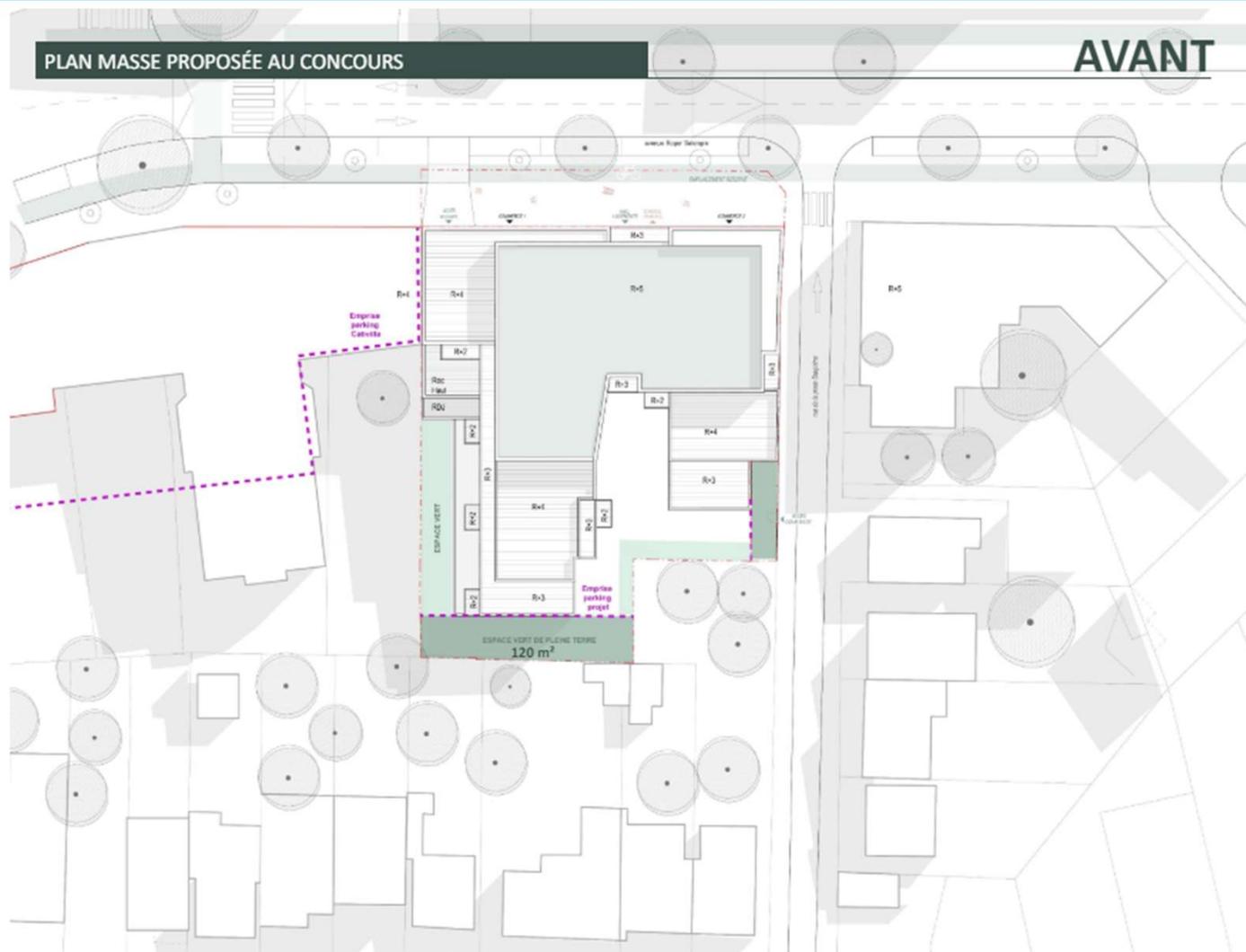
L'attribution d'une mission complète de maîtrise d'œuvre à l'architecte retenu à l'issue des résultats de la consultation sera demandée.

➤ **En 2025, les exigences seront renforcées et les trames seront ajoutées.**

Le projet initial

Le promoteur intègre de la pleine terre au-delà des exigences du PLU et conformément aux exigences du PUR, dans un "jardin" ouvert aux occupants de la résidence.

La représentante de l'association environnementale évoque la gestion de l'eau et signale que ce site est sur un chemin de déplacement probable ou potentiel de la mésange charbonnière.



VILLE DE
CHAVILLE



linkcity
ILE-DE-FRANCE

Chaville - secteur Avenue Roger Salengro - rue Guillemillot :
Chemins de déplacement probables et potentiels de la
mésange charbonnière (période de nourrissage)



Les chemins suivent la végétation du terrain

Le projet modifié

Le promoteur élargit la zone de pleine terre (x3) pour créer un "jardin de pluie" en libre évolution non accessible au public.

La récupération, valorisation et infiltration des eaux de pluie est favorisée.

Les échanges directs entre l'association environnementale et l'AMO spécialisé dans la biodiversité se sont montrés très riches (vocabulaires et valeurs en commun).

"et les moustiques alors ?"

PROJET PAYSAGER



PROJET PAYSAGER FAVORABLE A LA BIODIVERSITE

Gestion des eaux pluviales maîtrisée et création d'habitats refuges pour favoriser l'installation de la faune



GESTION DES EAUX PLUVIALES

Objectif : gestion des pluies décennales à la parcelle (au-delà, rejet au réseau), en préservant l'infrastructure du bâtiment

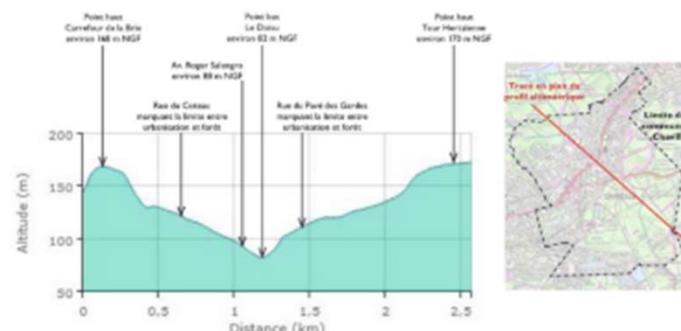


Figure 10 Profil altimétrique entre les deux points extrêmes de Chaville (le Carrefour de la Brie au Nord Ouest et le Tour Henriette au Sud Est) (Source : Géoportail)

Travail depuis le jury du 1^{er} juin :

- Surface pleine terre x3
- Intégration de 260 m² de terrasses végétalisées, avec dispositif de stockage et de rétention temporaire

La suite ?

- Enrichir le Pacte pour Urbanisme Responsable pour mieux intégrer en amont les exigences sur la biodiversité sur les nouveaux projets mais aussi identifier les zones à renaturer en priorité
- Enrichir le PLUi et son OAP "continuités écologiques" en identifiant les **zones à enjeux** sur le territoire de la commune... et au-delà
- Etendre l'approche aux espaces publics
- Faire évoluer les pratiques de gestion des espaces verts, etc.

Comment ?

- En associant les toutes les parties prenantes (dont FNE) pour créer les référentiels et les démarches vertueuses
- En appliquant le nouveau référentiel aux projets structurants de la ville (requalification urbaine, réaménagement des espaces publics, etc.)

Merci !

Questions ?